

AVIS PUBLIC



ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.

AVIS est donné, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire, le règlement 2241 intitulé : « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) », imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier 2019, sera adopté.

Montréal, le 20 novembre 2018.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard